

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION  
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

**BURKINA FASO**  
Unité - Progrès - Justice

-----  
**C A B I N E T**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

(MC-RP N°006-2021)

-----  
**Ousséni TAMBOURA**

**Ouagadougou, le 24 février 2021**

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,  
le mercredi 24 février 2021,  
en séance ordinaire, de 09 H 10 mn à 15 H 30 mn,  
sous la présidence de  
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,  
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,  
entendu des communications orales,  
procédé à des nominations  
et autorisé des missions à l'étranger.

## **I. DELIBERATIONS**

## **I.1. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR**

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

**Le premier rapport** est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume-Uni auprès du Burkina Faso avec résidence à Accra (Ghana).

**Le second rapport** est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République fédérale du Nigeria auprès du Burkina Faso avec résidence à Ouagadougou.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination desdits Ambassadeurs.

## **I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

Le Conseil a adopté quatre (04) rapports.

**Le premier rapport** est relatif à **un décret** portant autorisation de perception de recettes liées à l'utilisation de la plateforme CampusFaso.

La plateforme CampusFaso est une innovation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation qui permet les inscriptions, les réinscriptions administratives et de formation dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) publiques et privées conventionnées.

**Le deuxième rapport** est relatif à **un décret** portant autorisation de perception de recettes au titre des prestations du Centre national médico-sportif (CNMS) du ministère des Sports et des loisirs.

**Le troisième rapport** est relatif à **un décret** portant autorisation de perception de recettes relatives à certaines prestations du ministère de la Jeunesse, de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi.

Les nouvelles recettes identifiées sont celles liées à la contribution, à la création d'unités économiques par les jeunes formés aux métiers et autres prestations du ministère en charge de la Jeunesse.

L'adoption de ces trois (03) décrets permet d'élargir les recettes publiques et de pérenniser la politique d'accompagnement de l'Etat au profit des étudiants, des jeunes et des citoyens en général.

**Le quatrième rapport** est relatif à la conclusion de trois (03) marchés pour le transport des vivres par la procédure d'entente directe.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

- **Lot1 : EXPRESS SERVICES COMPAGNY BF SARL (ESCO)**, pour le transport des vivres au profit des communes de la région du Centre-Nord, pour un montant de **deux cent trente-huit millions neuf cent quarante-trois mille cinq cent soixante-trois (238 943 563) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de trente (30) jours calendaires ;
- **Lot2 : Société de Transport de Leba (S.T.L)**, pour le transport des vivres au profit des communes des régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre, du Centre-Est, du Centre-

Ouest, du Centre-Sud, de l'Est, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest, pour un montant de **cent quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille (144 595 000) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de trente (30) jours calendaires ;

- **Lot3 : Etablissement SAWADOGO Ousséni et Fils (ESOF)**, pour le transport des vivres au profit des communes des régions du Nord, du Plateau-Central et du Sahel, pour un montant de **deux cent trente-quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents (234 695 500) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de trente (30) jours calendaires.

Le montant total des attributions s'élève à **six cent dix-huit millions deux cent trente-quatre mille soixante-trois (618 234 063) F CFA TTC**.

Le financement est assuré par la Banque mondiale à travers le Don n°4110-BF.

Ces marchés permettront de transporter 30 000 tonnes de vivres au profit de 767 000 personnes dans 124 communes des 13 régions du Burkina Faso. Ces vivres sont destinés aux personnes déplacées internes, aux familles hôtes, aux populations vulnérables et aux personnes victimes de catastrophes naturelles.

### **I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

Le Conseil a adopté **un décret** portant composition, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de gestion des ressources phytogénétiques (CONAGREP).

Ce rapport vise la relecture du décret n°2009-403/PRES/PM/MESSRS/MECV/MAHRH/MRA/MEF du 10 juin 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'une Commission nationale de gestion des ressources phytogénétiques.

La CONAGREP est la structure d'orientation en matière de gestion et de recherche des ressources phytogénétiques au Burkina Faso. A ce titre, elle est chargée notamment de veiller à la prise en compte des préoccupations en matière de recherche, de conservation, de protection et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques dans les politiques, plans et programmes sectoriels.

L'adoption de ce décret va permettre à cette Commission de disposer d'un organigramme afin de mieux gérer les ressources phytogénétiques.

#### **I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'autorisation de recrutements sur concours directs et professionnels, au titre de l'année 2021.

Le Conseil a marqué son accord pour le recrutement de **3 472 agents** sur **concours professionnels** et **4 625 agents** sur **concours directs**.

En outre, le Conseil a autorisé le recrutement sur mesures nouvelles ordinaires et le recrutement de **1 800** agents de la 3<sup>ème</sup> promotion du Programme emploi-jeune pour l'éducation nationale (PEJEN) via un concours d'intégration à la Fonction publique d'une part, et le recrutement sur concours directs de **1 900** professeurs de lycées et collèges d'autre part.

## **I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

Le Conseil a adopté **un rapport** portant institution d'un cadre annuel d'échanges entre le Président du Faso et les acteurs publics et privés du secteur des médias et de la communication.

Le Président du Faso a instruit le ministre chargé de la Communication d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre de ce cadre d'échanges directs.

## **I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES**

Le Conseil a adopté cinq (05) rapports.

**Le premier rapport** est relatif à un **décret** portant modification des statuts de l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER).

L'adoption de ce décret permet de doter l'ABER de mécanismes opérationnels pour l'atteinte de ses objectifs.

**Le deuxième rapport** est relatif à un **décret** portant extension du périmètre géographique du permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or de la société OREZONE BOMBORE SA.

Cette extension permet d'accroître la superficie du permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or de la société OREZONE BOMBORE SA qui passe de 25 km<sup>2</sup> à 28,87 km<sup>2</sup>, soit une augmentation de **3,87 km<sup>2</sup>**.

Cette extension va augmenter la production annuelle moyenne de la mine de **3,74 tonnes**, soit un total de 49,75 tonnes d'or pour la durée

de vie de 13 ans et générer des recettes d'un montant de **267 278 699 071 F CFA** au profit du budget de l'Etat. Elle permettra également de créer **281 emplois directs** et **1 409 emplois indirects**.

Il est, par ailleurs attendu une contribution annuelle de **859 000 000 F CFA** au Fonds minier de développement local, soit un montant total de **11 428 912 000 F CFA** pour la durée de vie de la mine.

L'adoption de ce décret permet l'extension du périmètre géographique du permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or de la société OREZONE BOMBORE SA.

**Le troisième rapport** est relatif à un **décret** portant octroi d'un permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or à la société SALMA MINING SA, dans les communes de Legmoin et de Gbomblora, provinces du Noubiel et du Poni, Région du Sud-Ouest.

Cette mine d'or couvre une superficie de **4,78 km<sup>2</sup>**, pour une production moyenne annuelle d'or estimée à 392 kg soit une production totale de 1,57 tonne d'or sur les 04 ans.

La durée de vie de la mine est de 06 ans correspondant à 02 ans pour la phase de construction et de 04 ans pour la phase de production.

Les investissements prévus s'élèvent à **douze millions cinq cent mille (12 500 000) dollars américains** soit **sept milliards trois cent cinquante millions (7 350 000 000) F CFA**.

Au titre de la contribution directe du projet au budget de l'Etat, il est prévu **sept milliards trois cent trente-cinq millions (7 335 000 000) F CFA**.

Pour la contribution au Fonds minier de développement local, il est attendu un total de **quatre cent soixante-quinze millions neuf cent trente-neuf mille cinq cent quarante-trois (475 939 543) F CFA.**

L'exploitation de cette grande mine d'or de la société SALMA MINING SA permettra également la création de **410** emplois dont **110** emplois directs et **300** emplois indirects.

L'adoption de ce décret permet d'accorder le permis d'exploitation de grande mine d'or à la société SALMA MINING SA.

Le gouvernement salue l'implication des capitaux nationaux dans ces deux projets miniers.

**Le quatrième rapport** est relatif à un **décret** portant organisation du ministère de l'Énergie, des mines et des carrières.

L'adoption de ce décret permet audit ministère de se conformer aux dispositions du décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1<sup>er</sup> février 2021 portant attributions des membres du gouvernement et du décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels.

Ce décret consacre de nouvelles attributions à certaines directions du ministère de l'Énergie, des mines et des carrières, fusionne d'autres et supprime certaines structures dans un souci de rationalisation.

## **I.7. AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

Le Conseil a adopté **un décret** portant adoption du Programme national de facilitation du transport aérien (PNFTA) aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Le Programme national de facilitation du transport aérien (PNFTA) est un document de référence de la facilitation du transport aérien au plan national.

L'adoption de ce décret permet à notre pays de disposer d'une réglementation conforme aux dispositions internationales en vigueur.

## **I.8. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

**Le premier décret** porte approbation du régime électoral de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF).

Ce décret a pour objectif de combler les insuffisances et de corriger les dysfonctionnements du processus électoral consulaire de la CCI-BF.

**Le deuxième décret** porte modification du décret n°2019-0852/PRES/PM/MCIA/MINEFID/MATDC/MJ portant approbation du régime électoral de la Chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso (CMA-BF).

L'adoption de ce décret modificatif du décret portant régime électoral de la CMA-BF vise la tenue d'élections transparentes et inclusives.

Le Conseil a instruit le ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat de veiller à la bonne organisation de ces deux processus électoraux et de s'assurer de l'implication de tous les acteurs.

## **II. COMMUNICATIONS ORALES**

**II.1.** Le ministre de la Santé a informé le Conseil de la situation épidémiologique de la maladie à coronavirus dans notre pays.

Le ministre de la Santé a porté à la connaissance du Conseil du début d'inflexion de la courbe épidémique ces trois dernières semaines. Il a également informé le Conseil que le mois de mars 2021 sera marqué par :

- le renforcement de la communication et de la sensibilisation des populations sur le respect des mesures barrières ;
- l'amélioration de l'offre des services dans les régions ;
- la révision de certaines directives pour les adapter au contexte actuel et aux données de la science.

Le Conseil félicite le personnel de santé et salue les efforts soutenus de tous les acteurs communautaires.

Le gouvernement invite la population à toujours observer les gestes barrières afin de briser la chaîne de transmission communautaire.

**II.2.** Le ministre de la Femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire a informé le Conseil de l'organisation de la 164<sup>ème</sup> Journée internationale de la Femme le 08 mars 2021 sur le thème : « ***Inclusion financière par le numérique pour un développement économique de la femme : défis et perspectives*** ».

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions idoines pour une organisation réussie du 08 mars 2021 dans le respect des mesures barrières.

**II.3.** Le ministre des Ressources animales et halieutiques a présenté au Conseil la situation du foyer de Charbon Bactérien (Anthrax) dans la province du Ioba ainsi que les actions déjà menées.

Apparue le 22 janvier 2021, dans la commune de Guéguéré dans la province du Ioba, cette maladie a déjà causé la mort d'animaux et occasionné deux décès suite à la consommation de ces animaux.

Le ministre a informé le Conseil que quatre mille (4 000) doses de vaccin anti charbonneux ont été mobilisées pour une vaccination gratuite. Les éleveurs ont été sensibilisés sur le charbon bactérien et les risques liés à la consommation des viandes cadavériques.

Le Conseil a instruit le ministre des Ressources animales et halieutiques de prendre les dispositions nécessaires pour sensibiliser la population et circonscrire la propagation de la maladie.

**II.4.** Le ministre de l'Urbanisme, de l'habitat et de la ville a informé le Conseil du lancement officiel à Ouagadougou du Projet de « renforcement de la Résilience des Collectivités territoriales face aux déplacements massifs de populations et à la pandémie de la COVID-19 » les 25 et 26 février 2021.

### **III. NOMINATIONS**

### **III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES**

#### **A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO**

**Pour le compte du ministre d'Etat, ministre chargé de la Réconciliation nationale et de la cohésion sociale :**

- Monsieur Ouendénongoma Dieudonné **BADINI**, Financier, est nommé Chargé de missions.

#### **B. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE**

- Monsieur Sampana Jérôme **LOUGOUDIE, Mle 22 797 L**, Commissaire divisionnaire de police, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Koudtiga Pierre **NITIEMA, Mle 24 487 X**, Commissaire divisionnaire de police, catégorie 1, 3<sup>ème</sup> grade, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur David **KABORE, Mle 19 368 L**, Commissaire divisionnaire de police, catégorie 1, 3<sup>ème</sup> grade, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Amado **OUEDRAOGO, Mle 24 489 M**, Commissaire divisionnaire de police, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Jacob **BICABA, Mle 19 521 V**, Commissaire de police, catégorie 1, 3<sup>ème</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Yamba Didier **DJIGUEMDE, Mle 120 782 Z**, Commissaire principal de police, catégorie 1, grade 2, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la police des Frontières.

**C. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR**

- Madame Bernadette Marie Véronique **OUATTARA/NANA**, Ingénieur du développement rural, est nommée Représentante permanente adjointe FAO-FIDA-PAM à Rome en Italie.

**D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

- Monsieur Passéquebzanga **KABORE, Mle 117 549 B**, Conseiller en statistique et analyse du développement, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chef de département des données et des statistiques du Secrétariat permanent du Comité de politique fiscale ;
- Monsieur Noraogo **DJIGUEMDE, Mle 31 975 N**, Inspecteur des impôts, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Coordonnateur de l'Agence nationale du domaine foncier des organismes publics ;
- Monsieur Soabou **Diallo, Mle 104 265 M**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Inspecteur des finances ;
- Madame Odile Valerie **ZONGO/KARAMBIRI, Mle 32 086 F**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommée Inspecteur des finances ;
- Monsieur Hyacinthe **TAMALGO, Mle 59 896 G**, Inspecteur du trésor, grade 1, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Inspecteur des finances ;

- Madame Martine **OUEDRAOGO/ZOMA, Mle 27 771 H**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 16<sup>ème</sup> échelon, est nommée Inspecteur des finances ;
- Monsieur Kiswendssida Issaka **YAMEOGO, Mle 212 319 Y**, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chef de département de la surveillance multilatérale au Secrétariat permanent du comité national de politique économique;
- Monsieur Mamadou **SERE, Mle 39 652 W**, Inspecteur des impôts, 1<sup>ère</sup> classe, 10<sup>ème</sup> échelon, est nommé Commissaire du gouvernement auprès de l'Ordre national des experts comptables et comptables agréés du Burkina Faso.

#### **E. AU TITRE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABÉTISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

- Monsieur D. Ouédan Jean-Noël **TAGNABOU, Mle 32 554 X**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de missions en remplacement de Monsieur ZIDA Issa ;
- Monsieur Wendwaoga Olivier **BAGRE, Mle 247 668 P**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé cumulativement Directeur général des études et des statistiques sectorielles et Responsable du Programme budgétaire 058 « **Accès à l'éducation formelle** » ;
- Monsieur Simon **OUEDRAOGO, Mle 45 543 H**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la prospective et de la planification opérationnelle ;

- Monsieur Richard Guillaume **TONI, Mle 34 617 C**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2<sup>ème</sup> grade, 12<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général du Centre national des manuels et fournitures scolaires ;
- Monsieur Etienne **OUEDRAOGO, Mle 33 205 Z**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général de l'Institut national de formation des personnels de l'éducation ;
- Madame Soutongnoma Romaine **SAYAN/NADEMBEGA, Mle 90 098 R**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice de l'encadrement pédagogique de la formation initiale et continue des personnels d'enseignement primaire ;
- Monsieur Bakoé **SOULAMA, Mle 45 686 U**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur du contrôle interne du Centre national des manuels et fournitures scolaires ;
- Monsieur Sanouso **OUEDRAOGO, Mle 212 433 G**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des ressources humaines du Centre national des manuels et fournitures scolaires ;
- Madame Ulrich Marie Rolande **GANANE, Mle 119 235 N**, Economiste-planificateur, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice des études, des statistiques et de la planification du Centre national des manuels et fournitures scolaires ;
- Monsieur Pascal **WAONGO, Mle 50 988 N**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est

nommé Directeur provincial de l'Education préscolaire, primaire et non formelle du Kourittenga ;

- Monsieur Konouré **SORA, Mle 40 171 S**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'Education préscolaire, primaire et non formelle du Tuy ;
- Monsieur Hâté **SANKARA, Mle 44 010 F**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1<sup>ère</sup> classe, 17<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des enseignements post-primaire et secondaire du Tuy.

## **F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE**

- Monsieur Alphonse **OUEDRAOGO, Mle 96 951 D**, Médecin, catégorie PC, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommé Membre du Comité d'éthique pour la recherche en santé ;
- Monsieur Sidbéwendé Pierre **YAMEOGO, Mle 99 470 W**, Médecin, catégorie PC, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Membre du Comité d'éthique pour la recherche en santé pour un 2<sup>ème</sup> mandat de trois (03) ans ;
- Monsieur Clotaire **NANGA**, Pharmacien d'officine, est nommé Membre du Comité d'éthique pour la recherche en santé ;
- Monsieur Fla **KOUETA, Mle 57 429 L**, Professeur hospitalo-universitaire, catégorie P2, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Membre du Comité d'éthique pour la recherche en santé ;
- Monsieur Tégawendé Yves **TONDE, Mle 49 455 D**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de l'administration et des

finances de l'Agence nationale de gestion des soins de santé primaire ;

- Monsieur Soumahila **ZONGO, Mle 273 071 W**, Pharmacien, catégorie P, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la pharmacie hospitalière ;
- Monsieur Kani Eric **KADEBA, Mle 85 766 M**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances du Centre national de transfusion sanguine.

#### **G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

- Monsieur Roger **ZERBO, Mle 117 304 H**, Chercheur, Maître de recherche en sociologie et Anthropologie, Catégorie P3, classe initiale, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Délégué général adjoint chargé de la recherche et de la coopération du Centre National de la recherche scientifique et technologique (CNRST) ;
- Monsieur Adama **KABORE, Mle 24 823 K**, Directeur de recherche, catégorie P1, classe initiale, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Délégué général adjoint chargé de la valorisation du Centre National de la recherche scientifique et technologique (CNRST) ;
- Monsieur Bagaré Saidou **DIALLO, Mle 228 312 W**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des marchés publics.

## **H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

- Monsieur Idrissa **SINON, Mle 32 336 C**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon, est nommé Inspecteur général des services ;
- Monsieur Marcel **OUEDRAOGO, Mle 217 041 T**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général de la Fonction publique ;
- Monsieur Isso **BAZIE, Mle 216 837 U**, Inspecteur du travail, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la lutte contre le travail des enfants ;
- Monsieur Abdoul Kader **KONE, Mle 216 849 V**, Inspecteur du travail, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la promotion de la mutualité ;
- Monsieur Suanyaba Rodrigue **OBOULBIGA, Mle 217 036 A**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chef du département du développement de la politique des ressources humaines.

## **I. AU TITRE DU MINISTERE L'AGRICULTURE, DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET DE LA MECANISATION**

- Monsieur Mamoudou **TRAORE, Mle 40 938 H**, Maître de recherche en Science du sol, catégorie P2, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général du Bureau national des sols (BUNASOLS) ;

- Monsieur Boureima **NANA, Mle 207 405 C**, Conseiller d'agriculture, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur du Centre de promotion rural de Bonam ;
- Monsieur Toudoubsom **SAWADOGO, Mle 104 763 H**, Ingénieur pédologue, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur du Centre de promotion rural de Goundi ;
- Monsieur Gueswindé Amos **CONGO, Mle 207 393 U**, Ingénieur d'agriculture, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation du Centre-Est ;
- Monsieur Yacouba **KABORE, Mle 264 378 F**, Ingénieur agronome, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation du Bam ;
- Monsieur Christian **MILLOGO, Mle 266 667 E**, Ingénieur de conception en vulgarisation agricole, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation de la Bougouriba ;
- Monsieur Sié Lebabe Léandre **DABIRE, Mle 264 381 B**, Ingénieur d'agriculture, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation du Ioba ;
- Monsieur Toukournogo Salomé **OUEDRAOGO, Mle 214 356 B**, Ingénieur pédologue, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation du Kadiogo ;

- Monsieur Ousseni **OUEDRAOGO, Mle 214 402 J**, Conseiller d'agriculture, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation du Lorum.

## **J. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

- Monsieur Mamadou **YAMEOGO, Mle 212 620 L**, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chef du département des investigations et du contrôle de la Brigade mobile de contrôle économique et de la répression des fraudes ;
- Monsieur Daouda **OUEDRAOGO, Mle 514 574 V**, Economiste-gestionnaire de projet, est nommé Secrétaire permanent du suivi des réformes de licences d'affaires ;
- Monsieur Harouna **BANDAOGO, Mle 212 297 L**, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la promotion et de la distribution des produits locaux ;
- Monsieur Dayang-ne-Wendé Parfait **SILGA**, Communicateur, est nommé Directeur de la communication et de la presse ministérielle.

### **III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs et d'un Président aux Conseils d'administration :

- de l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER) au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières ;
- du Conseil d'orientation et de contrôle de l'Agence nationale de la météorologie (ANAM) au titre du ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière ;
- de l'Office national des télécommunications (ONATEL-SA) au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat.

La liste de ces nominations sera publiée dans le Journal Officiel du Burkina Faso.

Le Ministre de la Communication et  
des Relations avec le Parlement,  
Porte-parole du gouvernement

**Ousséni TAMBOURA**  
*Officier de l'Ordre national*